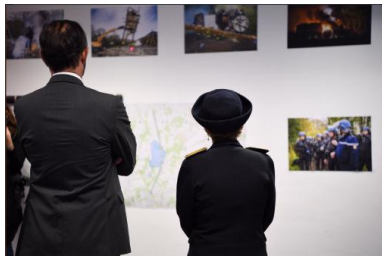


Derrière l'expulsion de la ZAD, une revanche idéologique

PAR CHRISTOPHE GUEUGNEAU ET JADE LINDGAARD
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 15 AVRIL 2018



Edouard Philippe et la préfète de Loire-Atlantique, Nicole Klein, devant les photos des cabanes et maisons détruites de la ZAD, 13 avril 2018 (©Matignon)

La visite surprise d'Édouard Philippe et de Gérard Collomb à Notre-Dame-des-Landes, vendredi après-midi, a clos la semaine d'expulsion partielle de la ZAD. Par les conditions et la méthode d'expulsion qu'elle a choisie, la puissance publique s'est montrée plus que coercitive : vengeresse. Une manif contre les expulsions se tient samedi après-midi à Nantes et dimanche, une convergence aura lieu sur la zone.

Une visite officielle surprise du chef du gouvernement et du ministre de l'intérieur, vendredi en fin d'après-midi, pour signifier la reprise de contrôle de la ZAD par l'Etat : jusqu'au bout, l'exécutif aura manié les symboles pour lustrer son image d'autorité. Edouard Philippe et Gérard Collomb ont visité l'école du Gaz, le poste de commandement de la gendarmerie basé à Saint-Etienne-de-Montluc, au sud de Notre-Dame-des-Landes. Ils ont bien sûr serré les mains des gendarmes, au garde à vous, devant les caméras. Mais refusé de répondre aux questions des journalistes.

Une cinquantaine des membres des forces de l'ordre (sur 2500 militaires en tout sur place) ont été blessés lors des cinq jours d'opération. « *Les gendarmes ont été exposés à une violence préparée. Nous saluons la grande maîtrise et la grande vigilance dont ils ont fait preuve* », a déclaré le premier ministre. De leur côté, les équipes médicales de la ZAD disent

avoir pris en charge 148 personnes depuis le début de l'opération (sur quelques centaines de manifestant·e·s) et décomptent plusieurs hospitalisations.



Edouard Philippe et la préfète de Loire-Atlantique, Nicole Klein, devant les photos des cabanes et maisons détruites de la ZAD, 13 avril 2018 (©Matignon)

Après quatre jours d'intervention brutale, l'État a mis fin vendredi à l'expulsion de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Mais pour ne surtout pas donner le sentiment de céder à la mobilisation de plus en plus massive sur la zone, il a accompagné cet arrêt d'un nouveau coup de pression. Au petit matin, une opération de police judiciaire a pris les habitant·e·s par surprise. Sous l'autorité des procureurs de la République de Nantes et Saint-Nazaire, elle visait les auteur·ice·s présumé·e·s d'actes de violence à l'encontre de gendarmes.

Vers 6h30 du matin, les camions de la gendarmerie défilent donc de nouveau sur les routes de la ZAD, alors que la veille, Emmanuel Macron a déclaré qu'il n'y aurait plus d'évacuation. Quelques minutes plus tard, dans l'aube commençante, les premiers tirs de grenades lacrymogènes et assourdissantes retentissent. Au carrefour de la Saulce, vers le centre de la zone, des barricades érigées la veille sont l'une des cibles du déploiement. Selon un communiqué du procureur général près de la cour d'appel de Rennes, l'opération vise également à mener une perquisition au lieu appelé La Grée, en lien avec l'enquête portant sur un jet de fusée vers l'hélicoptère de la gendarmerie, mardi.

Toujours selon le procureur, deux personnes ont été arrêtées pour des violences sur des gendarmes, mais sans lien avec cette enquête. Autour du carrefour, une bataille rangée se met en place. Les zadistes tiennent une barricade, d'autres se déploient dans la forêt. Le roulement de grenades lacrymogènes et assourdissantes est incessant. Des

dizaines d'explosions par minute. Certains zadistes répliquent par des jets de pierres et autres projectiles, et, de temps à autre, des cocktails Molotov.



Sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, le 13 avril 2018. (CG)

À la Rolandière, l'une des maisons en dur de la zone, le stand "medics" est brièvement asphyxié, de même que l'habitation. À 11h30, l'opération est terminée. Elle laisse tout de même un goût amer aux habitants. La veille au soir, la préfecture de Loire-Atlantique a négocié avec Copain, le collectif de paysans soutiens de la ZAD, pour qu'ils retirent leurs tracteurs en échange de l'annonce de la fin des opérations de gendarmerie. La voie était donc libre pour que les forces de l'ordre déboulent le lendemain matin.

Exactement en même temps, à Nantes, la préfète Nicole Klein annonce en conférence de presse que « *la phase d'expulsion et de déconstruction [des cabanes] est maintenant terminée* », et qu'« *une nouvelle phase doit s'ouvrir* ». Elle sourit, mais la scène a un air surréaliste alors que des grenades assourdissantes explosent de nouveau dans la forêt de Rohanne et que des personnes sont juchées sur le toit de la Wardine, un des lieux de vie et de fête de la ZAD. Elle propose une réunion « *le plus rapidement possible* » avec la délégation issue du mouvement anti-aéroport et espère pouvoir « *retrouver le collectif* » de zadistes qui en fait partie.

Mais l'une de ces trois personnes a failli perdre sa maison lors de l'opération d'expulsion. Construite aux Vraies Rouges, tout près de la plus ancienne cabane de la ZAD, elle a échappé de peu au blindé qui menaçait d'écraser ce lieu de vie collectif. La représentante de l'État a assuré « *arrondir les angles* » et présenté aux journalistes un formulaire simplifié pour déposer un projet agricole auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). La Chambre d'agriculture a aussitôt protesté contre cette entorse

aux procédures habituelles. Elle demande aux zadistes qui souhaitent rester de faire connaître leur nom, leur projet et le numéro de parcelles envisagées d'ici le 23 avril, afin d'entamer un « *processus de régularisation* ». Ces démarches individuelles, ils les ont jusqu'ici refusées au nom du cadre collectif qu'ils tiennent à conserver, afin de mutualiser leurs moyens, leurs envies et d'éviter le morcellement des terres.

Cette opportunité est « *offerte une dernière fois* », insiste la préfecture, qui estime que l'État a déjà fait preuve d'une « *grande ouverture* ». Comble de l'ironie : les personnes venant de se faire expulser de leur lieu de vie – à l'image de la ferme collective des Cent noms – peuvent remplir un dossier d'installation en vue de leur retour sur la zone. Comment ne pas ressentir la sensation d'un immense gâchis après la destruction de leur bergerie, de leur maison collective, et le déplacement de leur troupeau de brebis. L'une d'elle est morte dans le déplacement précipité du troupeau. Mardi, Sarah, leur éleveuse, a donné une conférence de presse, l'animal mort dans ses bras, les larmes aux yeux. Il faudra du temps et de véritables gestes d'apaisement pour que la confiance envers la puissance publique puisse renaître.

C'est pourtant dans un étau policier que l'État entend maintenir la ZAD. Les gendarmes restent présents sur la zone, alors qu'ils s'en étaient retirés début 2013. Ils doivent assurer la libre circulation sur les deux routes départementales de la zone et empêcher « *les réoccupations illégales* ». Les personnes participant à des barricades sur les routes, des violences contre les forces de l'ordre et des « *réoccupations sauvages* » seront exclues des régularisations, prévient la préfecture.

Pourtant, ce dimanche, **une manifestation de « reconstruction »** doit se tenir sur la ZAD. Quelques milliers de personnes pourraient s'y retrouver. « *Ce qui est sûr pour l'instant, c'est que nous estimons intolérables la démonstration brutale de ce matin, ainsi que la volonté affichée de se venger par des arrestations de celles et ceux qui ont défendu les lieux de vie de la ZAD*, expliquent des habitant·e·s dans un communiqué. *Ce dont nous sommes certains, c'est*

qu'il ne sera pas possible de penser sereinement à la suite tant que la ZAD sera ciblée par ce type d'actions policières. » Entre « bâchés » et squatteur·e·s, une drôle de cohabitation commence.



Restes de la bergerie des Cent Noms, sur la ZAD, après sa destruction par les gendarmes, le 9 avril 2018. (JL)

L'État et la ZAD vont-ils réussir à s'extraire du face-à-face frontal qui les oppose depuis dix ans ? Cette nouvelle phase, décisive et périlleuse, démarre sur un air de revanche. Par les conditions et la méthode d'expulsion qu'elle a choisie, la puissance publique s'est montrée plus que coercitive : vengeresse. C'est tout le sens symbolique de la visite surprise d'Édouard Philippe et Gérard Collomb à Notre-Dame-des-Landes, vendredi après-midi, pour y féliciter les gendarmes dans un bocage détruit par les gaz lacrymogènes, le piétinement des gendarmes mobiles et les passages des tractopelles.

• Un État revanchard

Les expulsions et destructions d'une trentaine de lieux de la ZAD sont intervenues au beau milieu de négociations plutôt constructives entre l'administration et le mouvement d'occupation. Une réunion avait eu lieu le 28 mars entre la DDTM et des habitant·e·s de la ZAD afin de parler des 80 hectares de terre – sur 1 650 en tout – jugés conflictuels par l'État. Ils ont énuméré oralement les projets agricoles et artisanaux envisagés pour les 300 hectares dont ils revendiquent l'usage : cultures céréalières, de pommes de terre, production laitière et transformation, et présenté un projet de fédération coopérative pour les regrouper en un même ensemble... Et listé les personnes morales qui en seraient en charge, selon un participant.

Les zadistes ont demandé un autre rendez-vous et s'étaient engagés à y présenter une liste écrite de projets. « *Nous n'avons jamais refusé de nous nommer* », insiste-t-il. Aux Cent Noms, cette ferme collective détruite lundi par les gendarmes, les brebis étaient déclarées auprès de la Chambre d'agriculture, bouclées et pucées. Le vétérinaire était passé récemment pour l'examen de prophylaxie. Les représentant·e·s de l'État n'ont pas présenté de modèles de COP individuelles à remplir aux zadistes.

Mardi, un paysan de la ZAD, en voie d'installation et adhérent à la MSA, Wilhem, disait son désarroi : « *On a cru au dialogue mais ils nous ont eus. On a été pendant dix ans sous la menace des expulsions. Quand on veut s'installer en agriculture, le parcours d'installation pilotée par la Chambre d'agriculture dure environ un an. Il faut s'engager sur 5 ans pour recevoir la dotation des Jeunes Agriculteurs. L'État ne nous laisse pas le temps de lancer les démarches de régularisation. C'est scandaleux. C'est une honte.* » Alors qu'il est l'un de celles et ceux les plus prêt·e·s à entrer dans le cadre, il n'a pas reçu de courrier de la préfecture lui proposant de signer une convention individuelle. Un autre paysan dénonce le deux poids, deux mesures que leur impose l'État : en dessous de 45 hectares de surface agricole utile (SAU), l'autorisation de la DDTM n'est pas nécessaire, seule l'inscription à la MSA suffit pour obtenir le statut d'agriculteur.

La délégation des occupant·e·s avait également écrit une lettre à la MSA et prévu un rendez-vous avec des juristes pour étudier les formes juridiques de leurs futures activités : SCA, SCIC, fonds de dotation. Lundi

9 avril, jour du début de l'expulsion de la ZAD, ils déposaient plusieurs statuts d'association destinées à héberger leurs activités.



Ce qu'il reste de la maison collective des Cent Noms sur la ZAD, après sa destruction par les gendarmes, le 9 avril 2018. (JL)

Les dates d'intervention ont ainsi court-circuité un processus de discussions en cours. Selon les premiers éléments portés à notre connaissance, la préfète a perdu la main sur le dossier quelques jours avant l'intervention. À Paris, l'Élysée, Matignon et le ministère de l'intérieur ont estimé qu'elle sortait les mains vides de ce premier round de négociations. Aucun projet individuel de régularisation n'avait été déposé par les habitant·e·s – malgré ce qu'a prétendu la préfecture dans un premier temps. Pour l'exécutif, c'était une ligne rouge. La route D281 est dégagée de ses chicanes mais des squats se trouvent toujours à proximité, trop proches pour permettre la circulation en toute sécurité, selon les autorités. C'est alors la ligne dure qui l'a emporté, incarnée par le général Richard Lizurey, directeur général de ma gendarmerie nationale, prêt avec ses troupes à faire la guerre aux zadistes. L'échec de l'opération « César » en 2012, cette tentative avortée d'évacuation de la zone après plusieurs semaines de bataille dans le bocage, semble toujours brûler l'amour-propre des dirigeant·e·s des forces de l'ordre.

D'où les interventions martiales d'Édouard Philippe et Gérard Collomb, mercredi, à l'Assemblée nationale. D'où la formulation alambiquée d'Emmanuel Macron pour annoncer l'arrêt de l'expulsion, alors qu'une première version était plus claire, selon une personne qui suit le dossier. D'où aussi le mécontentement suscité au sommet de l'État par les communiqués des députés LREM Matthieu Orphelin et François-Michel Lamberts, appelant dès mercredi à arrêter l'expulsion

de la ZAD. L'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes continue de susciter l'exaspération chez certain·e·s à droite. Pour donner des gages à cette partie de la majorité, Matignon voulait se montrer inflexible. Le numéro 3 du gouvernement et ministre de la transition écologique, Nicolas Hulot, n'a pas pu ou pas su avoir son mot à dire dans le commandement de l'opération. Vendredi 6 avril, quand des zadistes envoient un projet de convention collective d'occupation à la préfecture, il est déjà trop tard. La préfète a perdu l'arbitrage sur la conduite des opérations.

• Un État en dehors du droit

C'est l'autre aspect inquiétant de cet épisode : la facilité avec laquelle l'État s'est autorisé à ne pas respecter le droit, tout en condamnant l'illégalité des squatteur·e·s de la ZAD. Les fondements juridiques de l'expulsion ont été dénoncés par plusieurs avocats. *« Une grande part des expulsions ont été ordonnées "sur requête", c'est-à-dire au moyen d'une procédure non contradictoire et non publique, a dénoncé le Syndicat de la magistrature. Les occupants n'ont pas été préalablement convoqués, ni même informés de cette audience. »* Par conséquent, alors que le code de procédure civile ouvre un recours à toute personne à qui une ordonnance sur requête fait grief, *« les occupants de la ZAD qui se voient refuser la communication des ordonnances d'expulsion, sont privés de fait de ce recours, comme de la possibilité de saisir le juge de l'exécution de demandes de délais pour quitter les lieux »,* s'inquiètent les magistrats.

Jeudi 12 avril, un habitant des Cent Noms a assigné la préfète de Loire-Atlantique devant le tribunal de grande instance de Nantes, considérant illégale l'expulsion de son domicile. Alors qu'il s'est fait connaître des propriétaires de la parcelle qu'il occupait (le conseil général puis AGO Vinci), en février 2013 ainsi qu'en janvier et septembre 2016, il n'a jamais eu connaissance de procédures à son encontre et n'a donc pas pu bénéficier d'une procédure contradictoire. Pour son avocat, Stéphane Vallée, *« une expulsion dans ces conditions, hors de tout cadre légal, porte atteinte à ses libertés fondamentales, et notamment le droit à un procès équitable, le droit de propriété [de ses biens –*

ndlr], *le droit au respect du domicile* ». Il a été débouté le lendemain. Lors de son expulsion, l'huissier n'a présenté aucun document écrit autorisant l'expulsion. Sur un autre registre, la CGT des services départementaux d'incendie et de secours **dénonce la participation de sapeurs-pompiers** à l'expulsion de la ZAD. Un appel à candidature a concerné deux « binômes d'extraction », soit deux agents, requis pour 5 à 6 jours pour intervenir avec les gendarmes. Pour le syndicat, les pompiers n'ont pas à participer « *sur leur temps de repos, sous statut sapeur-pompier volontaire, équipés de casques balistiques, à une opération de maintien de l'ordre* », car ils ne font plus partie de la Garde nationale.



• Une guerre de communication

Préfecture et ministres n'ont cessé de mentir et d'entretenir la confusion sur les situations, diverses, des habitant·e·s de la ZAD. Les autorités et la Chambre d'agriculture ont prétendu qu'il ne pouvait y avoir de projets agricoles qu'individuels, alors que le monde rural regorge de formes collectives : GAEC, SCOP, SCIC. Concernant les zadistes, les versions de la préfecture n'ont cessé de varier. Au premier jour de l'expulsion, la préfecture a affirmé que dix projets individuels avaient été déposés, reprochant ainsi à la ferme des Cent Noms de ne pas l'avoir fait. Mais elle concède aujourd'hui qu'en réalité, il n'y en

avait aucun. Le lendemain, elle annonce 75 personnes expulsées de la ZAD, puis explique à Mediapart qu'en fait, une « *dizaine de personnes expulsées ont été reconduites à la limite des parcelles dont elles ont été expulsées* ».

Par ailleurs, l'État affirme que « *les ordonnances sur requête ont été délivrées aux personnes présentes sur les parcelles des squats concernés* ». Concernant les Cent Noms, cette affirmation est mensongère. Mediapart était présent lors du passage de l'huissier et a observé qu'il avait refusé de délivrer ces documents.

Alors que la puissance publique justifie la destruction de vingt-neuf lieux de vie, soit une bonne partie de la ZAD, par le respect de l'ordre républicain et le retour de la zone dans l'État de droit, elle a fait preuve en réalité d'une démarche idéologiquement biaisée et partisane. Cette dimension autoritaire se double d'une forte obsession pour le modèle individuel, seul cadre accepté par l'État pour l'avenir de la ZAD. « *C'est révélateur d'un schéma de société néolibéral où l'aventure collective des paysans du Larzac semble devenue très difficile à accepter*, réfléchit Camille, un habitant de la ZAD. *Je suis fier qu'on ait ramené ce débat du collectif contre l'individuel au cœur de discussions politiques.* » La défense des cadres collectifs, solidaires, du désir de partager habitat et activités semble animer bien des signataires des très nombreuses tribunes de défense de la ZAD qui ont fleuri ces derniers jours. Cette revendication de la mutualisation et de l'agir ensemble dessine un front d'opposition vivace au modèle néolibéral, si central dans la vision du pouvoir macronien.

Boîte noire

Cet article a été modifié le 14 avril vers 13h30 pour actualiser le nombre de blessé·e·s côté ZAD décompté·e·s par les medics.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.